

# PLFSS 2008 : la fin d'une logique conventionnelle ?



306 - Comme chaque année, depuis 1997, le Parlement vient de voter la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour l'année prochaine. Comme chaque année, le projet de loi a été l'objet d'un psychodrame législatif à l'occasion des allers et retours entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, celle-ci ayant toujours le dernier mot. \_ Comme chaque année, certains boutefeux « anti-médecins libéraux » se sont particulièrement illustrés. \_ Le comble du ridicule a été atteint par la fameuse taxe de 0,50 centimes d'euro qui serait infligée aux médecins récalcitrants à l'informatisation des feuilles de soins. Taxe déjà envisagée il y a plus de 10 ans et jamais appliquée car techniquement irréalisable. \_ L'anecdote prêterait à rire si elle ne traduisait pas de la part d'un élu du peuple, un acharnement d'autant plus indigne qu'il est le fait d'un confrère professionnel de santé. \_ Mais plus importantes sont les quatre décisions contenues dans cette loi : \_ **les mises en place de stabilisateurs économiques** qui repousseront inévitablement à l'année suivante les augmentations tarifaires, du fait d'un ONDAM systématiquement trop faible pour l'ambulatoire. Cette année encore l'ONDAM délégué de ville sera évidemment insuffisant, puisque proche de 2 % du fait du tour de passe-passe des franchises médicales, prélevées sur les soins de ville et attribuées, pour les deux tiers d'entre elles, aux secteurs hospitalier et médico-social ; \_ **la définition des contrats individuels** qui, loin de « stimuler » la dynamique contractuelle, comme le prétend Madame Bachelot, isoleront les médecins en les mettant directement sous la tutelle de l'arbitraire des caisses, quand bien même « *l'élaboration des contrats types n'exclut pas les syndicats signataires* » : doux euphémisme de la Ministre ! ; \_ **la modification d'objectif des États Généraux de la Santé**, qui devaient être initialement consacrés à la démographie médicale et qui concerneront en fait l'organisation de la santé. Leurs conclusions s'imposeront

aux partenaires conventionnels alors même que les protagonistes seront d'origines singulièrement diverses, allant du front des opposants à la convention aux représentants des internes, en passant par les maires de France et les usagers triplement représentés ; \_ **la création des agences régionales de santé**, avec des prérogatives qui concerneront, à n'en pas douter, les libéraux, alors même que leur représentativité y sera noyée parmi les administratifs de l'État, des caisses et des établissements de soins. \_ Si on y ajoute l'encadrement drastique du secteur 2 avec la responsabilité nouvelle dévolue aux directeurs de Caisses de déterminer le tact et la mesure, il paraît évident que l'on change de logique. \_ De force de proposition, le rôle des syndicats signataires risque fort de devoir glisser inévitablement vers celui de force de résistance. \_ Déterminer si la résistance sera plus efficace de l'intérieur ou de l'extérieur sera alors l'enjeu essentiel ! ■

**Docteur Jean-François Thébaut,** \_ le 27 novembre 2007